

PORTANT Composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment son article 81 ;

Vu les articles L.149-1 à L.149-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n°2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ;

Vu le règlement intérieur adopté en assemblée plénière du CDCA de l'Indre le 27 septembre 2017, modifié le 5 juillet 2021 ;

Vu les propositions des différents organismes, associations et institutions concernés, reçues suite à l'appel à candidature en vue du renouvellement de l'assemblée ;

Vu la validation des cinq personnes physiques ou morales du collège n°4 concernées par les politiques de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté du 07 mars 2025 portant composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre ;

Vu les différents changements intervenus depuis le 07 mars 2025 au sein des organismes membres du CDCA ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre est présidé de droit par le Président du Conseil départemental, ou le Conseiller Départemental qu'il délègue à cet effet.

ARTICLE 2 : Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est composé de deux formations spécialisées : la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées et la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées.

Les deux formations spécialisées sont organisées en quatre collèges.

Certains membres du deuxième collège sont communs aux deux formations spécialisées.

Le quatrième collège est commun aux deux formations spécialisées.

ARTICLE 3 : La Formation spécialisée relative aux personnes âgées est composée comme suit :

**1° Premier Collège : représentants des usagers retraités, personnes âgées,
de leurs familles et proches aidants**

a) Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Association	Titulaire	Suppléant
Association 55 ans & plus	Madame Sylvie CLENIN	Madame Chantal DELANNE
Association Nationale des Retraités	Madame Joëlle LUNEAU	Madame Madeleine JOLLY
FNAPAEF - Bien Vieillir Ensemble 36	Madame Claudette BRIALIX	Madame Elisabeth GAUMENDY
Ensemble & Solidaires - UNRPA	Madame Danièle VINCENT	Monsieur Patrick BAUCHET
France Alzheimer Indre	Madame Catherine RUET	Madame Elisabeth COUTURIER-LELAIE
UDAF de l'Indre	Madame Michelle GREGOIRE	Monsieur Pascal BIAUNIER
Fédération Nationale des Associations de Retraités et pré retraités (FNAR)	Monsieur Roger VIRAUD	Non désigné
Familles Rurales, Fédération départementale de l'Indre	Monsieur Rémi NIQUET	Madame Geneviève BONNISSEAU

b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national :

Syndicat	Titulaire	Suppléant
Union Territoriale des Retraités CFDT de l'Indre	Madame Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN	Madame Evelyne COUTURIER
Union Départementale des Retraités Syndicat FO de l'Indre	Madame Ghislaine VERKEN	Monsieur Jean BLINET
Union Départementale CFE-CGC de l'Indre	Monsieur Jean Pierre JARDIN	Monsieur Didier JOUSSE
Union Départementale CGT des Syndicats de l'Indre	Madame Danielle FAURE	Madame Aline PORNET
Union Départementale CFTC de l'Indre	Non désigné	Non désigné

c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le Président du Conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales :

Syndicat	Titulaire	Suppléant
Fédération Syndicale Unitaire Indre	Madame Brigitte NICOLAS	Monsieur Daniel CLEMENTE
MEDEF Union des entreprises de l'Indre	Monsieur Thibault LACHAUD	Monsieur Thao LUONG
Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique de l'Indre	Monsieur Jean-Charles PAILLARD	Madame Florence AUBARD

2° Deuxième Collège : représentants des institutions

a) Deux représentants du Conseil départemental, désignés par le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Laurent BRE Conseiller départemental de Neuvy Saint Sépulchre	Madame Mélanie FAUCHET DPDS
Madame Lydie LACOU Conseillère départementale de Saint-Gaultier	Madame Christelle PIED DPDS

b) Deux représentants des autres collectivités et EPCI désignés sur proposition de l'association départementale des maires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrick CHARASSON Maire de Feusines	Madame Chantal GODART Maire de Selles-sur-Nahon
Madame Maryse ROUILLARD Maire de La Motte Feuilly	Madame Annie BARREAU Maire de Brives

c) Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités

d) Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant

e) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Hasan KAZ Chef du service Habitat Construction	Monsieur Josué PLOQUET Chef de l'unité habitat logement

f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'Assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

Caisse	Titulaire	Suppléant
CPAM de l'Indre	Monsieur Thierry TOUCHET Président	Madame Julie AUBINEAU Vice Présidente
MSA Berry-Touraine	Madame Annie ROCHOUX Administrateur	Monsieur Didier BULTEL Administrateur
CARSAT Centre-Val de Loire	Monsieur Franck ARCHAMBAULT Administrateur	Monsieur Alain JARDAT Administrateur
CARSAT Centre-Val de Loire	Madame Christelle ARCHAMBAULT Administratif	Madame Christine GATEAU Administratif

g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur proposition des fédérations des institutions de retraite complémentaire :

Organisme	Titulaire	Suppléant
AGIRC-ARRCO	En attente de nomination	Madame Ghislaine NICOLAS

h) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Patrice LAMOUREUX	Madame Claire DAVAILLON

3° Troisième Collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations :

Syndicat	Titulaire	Suppléant
CGT	Madame Sophie TISSIER	Madame Josiane DELAUNE
FO	Monsieur Christian BONNET	Monsieur Christian WATTECAMPS
CFE-CGC	Monsieur Didier JOUSSE	Monsieur Jean Pierre JARDIN
UNSA 36	Monsieur Simon FOUASSIER	Madame Hélène BOURY
CFDT	Madame Sophie LEMAIGRE	Madame Nicole VINCENT
CFTC	Non désigné	Non désigné

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental :

Organisme	Titulaire	Suppléant
SYNERPA	Non désigné	Madame Corinne PAYAN
FEPED	Madame Peggy SCHOONENBERGH	Madame Magali MONNERET
ADMR	Madame Odette RENAUD INCLAN	Madame Anthéa VILLIN
FHF	Madame Christine POINTET	Non désigné

c) Deux représentants des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Association	Titulaire	Suppléant
VMEH - Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers	Madame Nicole FERNANDEZ	Madame Bernadette HARDY
Elisabeth Kübler-Ross	Madame Marie-France BERTHIER	Madame Sandrine TOKER

ARTICLE 4 : la formation spécialisée relative aux personnes handicapées est composée comme suit :

1° Premier Collège : représentants des usagers

Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants, désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental :

Association	Titulaire	Suppléant
ADAPEI 36	Monsieur Manuel VASSEUR	Monsieur Alexis PIQUET
AFM Telethon - Délégation de l'Indre	Madame Emmanuelle RENSON-RAVELOSON	Monsieur Eric LESAIN
Association des Traumatisés Crâniens de France	Monsieur Philippe COTTIN	Monsieur Stéphane LACOU
APAJH 36	Monsieur Philippe ALTAZIN	Madame Nadine LARTIGUE
Association Capables	Madame Jeanne-Marie FAVARD	Madame Monique BRUNET
APF - France Handicap France	Madame Gaëlle GUEROULT	Monsieur Eric VAN DER VOORT
Association Pas à Pas Indre	Madame Fabienne VEDRENNE	Madame Amandine CHARLAS
Association Entendons nous	Madame Caroline MARCOU	Monsieur Jean Philippe VIGNAUD
Association tutélaire de l'Indre ATI	Monsieur Roger GUGLIELMI	Madame Marion MOISSON
Association Valentin Haüy	Madame Françoise PASCAL	Madame Isabelle GIRAUD
Dessine ton chemin 36	Madame Gwennaelle GUILBAULT	Madame Johanna PION
Familles Rurales Fédération de l'Indre	Monsieur Hubert JOUOT	Madame Martine LHORTOLARY
France AVC 36	Monsieur Daniel BOUTON	Non désigné
Association SEP 36	Madame Nathalie MOULIN-VIRARD	Madame Catherine CHENIVESSE
UDAF de l'Indre	Monsieur Pascal BIAUNIER	Monsieur Hervé LECERF
UNAFAM	Madame Denise ROSA-ARSENE	Non désigné

2° Deuxième Collège : représentants des institutions

a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Laurent BRE Conseiller départemental de Neuvy Saint Sépulchre	Madame Mélanie FAUCHET DPDS
Madame Lydie LACOU Conseillère départementale de Saint-Gaultier	Madame Christelle PIED DPDS

b) Le Président du Conseil régional ou son représentant

c) Deux représentants des autres collectivités et EPCI désignés sur proposition de l'association départementale des maires :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Thierry CHAUVEAU Maire de Saint-Aoustrille	Monsieur Claude DAUZIER Maire de Chasseneuil
Monsieur Jean-Michel MULTON Maire de Lureuil	Madame Béatrice LE GLOANNEC Maire de Clion

d) Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités

e) Le Recteur d'académie ou son représentant

f) Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

g) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Hasan KAZ Chef du service Habitat Construction	Monsieur Josué PLOQUET Chef de l'unité habitat logement

h) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'Assurance maladie et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

Caisse	Titulaire	Suppléant
CPAM de l'Indre	Monsieur Thierry TOUCHET Président	Madame Julie AUBINEAU Vice Présidente
CARSAT Centre-Val de Loire	Monsieur Franck ARCHAMBAULT Administrateur	Monsieur Alain JARDAT Administrateur

i) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Madame Claire DAVAILLON	Monsieur Patrice LAMOUREUX

3^e Troisième Collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés sur proposition de chacune de ces organisations :

Syndicat	Titulaire	Suppléant
UNSA 36	Madame Aurore SEGURA-PENOT	Madame Isabelle BEBON
CGT	Monsieur Sébastien PERIOLAT	Madame Céline AUBRUN
FO	Madame Nathalie JAMET	Madame Corinne DESIRE
CFE-CGC	Monsieur Didier JOUSSE	Monsieur Jean Pierre JARDIN
CFTC	Non désigné	Non désigné
CFDT	Madame Magalie CAILLOT	Monsieur Pedro Alejandro DUQUE LOPEZ

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition, des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le Président du Conseil départemental :

Organisme	Titulaire	Suppléant
ASMAD	En attente de nomination	Madame Katia NIVET
FEHAP	Monsieur Bruno CAMPEOTTO	Madame Nathalie ALLIOT
NEXEM	Monsieur Charlie LODIN	Non désigné
URIOPPS Centre	Ludovic DUTOUR	Madame Aude BRARD

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Association	Titulaire	Suppléant
SEP36	Madame Nathalie MOULIN VIRARD	Madame Catherine CHENIVESSE

ARTICLE 5 : le Quatrième Collège - représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du Conseil - commun aux deux formations spécialisées, est composé comme suit :

a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du Président du Conseil régional :

Institution	Titulaire	Suppléant
Conseil régional Centre-Val de Loire	Monsieur Dominique BOUE Conseiller régional	Monsieur Aymeric COMPAIN Conseiller régional

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet :

Organisme	Titulaire	Suppléant
OPAC	Madame Marie-Charlotte LECAROUX Directrice de la prévention sociale et de la gestion locative	Madame Céline PINAULT Responsable du service qualité

c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jérôme LABESSE Architecte	Madame Catherine AUTISSIER Architecte

d) Cinq personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental :

Organisme / Association	Titulaire
Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Indre	Docteur Thierry KELLER Président
France Travail Indre	Madame Aline KUNTZ Directrice Départementale Indre
Centre Hospitalier de Châteauroux	Monsieur Cyrille HARMEL Directeur
MDPH	Madame Françoise LE MONNIER DE GOUVILLE Directeur
Comité Départemental Olympique et Sportif	Monsieur Dominique AGUILLON Président

ARTICLE 6 : La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter de la date du présent arrêté. Tout mandat prend fin automatiquement à la date à laquelle le membre concerné perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé. La qualité du membre peut également prendre fin au cours du mandat, pour fait de démission, d'exclusion, de décès ou tout autre empêchement de diverses natures. Les vacances sont pourvues dans un délai de deux mois et donnent lieu à un arrêté modificatif. La durée du mandat du nouveau membre court jusqu'à échéance initiale du mandat du membre remplacé.

Le mandat s'exerce à titre gratuit et n'entraîne pas de prise en charge par le Département des quelconque rétribution ou compensation de frais engagés par la participation des membres sus désignés aux travaux du CDCA, de ses formations spécialisées et/ou de leur bureau.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des services départementaux et Madame le Directeur de la Prévention et du Développement Social sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera d'une part notifié à chacun des membres sus-nommés ou désignés et d'autre part, publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

DATE de TRANSMISSION

au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

02 SEP. 2025

AFFICHE le

02 SEP. 2025

Marc FLEURET